

Les programmes d'aide à l'amélioration de l'habitat de la SHQ sont renouvelés

Mont-Laurier, le 19 juillet 2018 – Bonne nouvelle pour les citoyens de la MRC d'Antoine-Labelle. La Société d'habitation du Québec (SHQ) injecte de nouveaux montants pour les programmes d'aide à l'amélioration de l'habitat. En vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, la MRC d'Antoine-Labelle a conclu une entente avec la SHQ visant l'administration de quatre programmes qui répondent aux besoins en habitation sur le territoire.

PROGRAMME RÉNORÉGION (PRR)

Le programme *RénoRégion* a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants en milieu rural à revenu faible ou modeste dans l'exécution de travaux visant à corriger des défauts majeurs sur leur résidence. En 2018-2019, la MRCAL dispose d'une somme de 599 000 \$ qui sera versée aux demandeurs répondant aux critères d'admissibilité et dont la valeur uniformisée du domicile et de ses dépendances ne s'élève pas à plus de 115 000 \$. Ceux-ci pourraient se prévaloir d'une aide financière maximale de 12 000 \$. En raison des demandes nombreuses, certains dossiers sont en cours d'analyse. Pour connaître l'état de votre dossier, communiquez avec la MRC d'Antoine-Labelle.

PROGRAMME POUR LES RÉSIDENCES ENDOMMAGÉES PAR LA PYRRHOTITE (PYRR)

Le *Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite* accorde des aides financières pour la réalisation de travaux sur des bâtiments résidentiels dont les fondations sont touchées par la pyrrhotite. Pour l'année 2018-2019, l'aide financière disponible s'élève à 750 000 \$. Les propriétaires aux prises avec de la pyrrhotite pourraient bénéficier d'un montant pouvant aller jusqu'à 75 000 \$. Ainsi, ce sont minimalement dix candidats admissibles qui pourront se prévaloir de cette aide financière cette année. Selon les informations obtenues par la MRC, il pourrait s'avérer être la dernière année d'opération de ce programme.

PROGRAMME D'ADAPTATION DE DOMICILE (PAD)

Afin de permettre à une personne ayant un handicap permanent d'adapter son logis pour y accomplir ses activités quotidiennes et ainsi favoriser son maintien à domicile, le *Programme d'adaptation de domicile* est renouvelé pour l'année 2018-2019. Administrées par la MRCAL, les dossiers seront évalués par la SHQ qui déterminera, selon plusieurs critères établis et en fonction des besoins du demandeur, les sommes à octroyer. Pour soumettre un dossier, veuillez vous adresser à votre CLSC.

NOUVEAUTÉ : PROGRAMME PETITS ÉTABLISSEMENTS ACCESSIBLES (PEA)

Afin de faire bénéficier des propriétaires d'établissements commerciaux sur son territoire, la MRCAL a choisi d'administrer le nouveau programme *Petits établissements accessibles* visant à améliorer l'accessibilité des personnes handicapées ou à mobilité réduite aux petits centres d'affaires, commerciaux et communautaires qui ne sont pas soumis à une obligation légale en matière d'accessibilité aux personnes handicapées. La SHQ, instigatrice de cette nouveauté, évaluera les dossiers des propriétaires ou locataires

de bâtiments admissibles afin d'accorder les aides financières pouvant aller jusqu'à 15 000 \$. Dans le cadre de ce programme, la SHQ dispose d'un budget provincial de 8 M\$ jusqu'en mars 2023 pour la réalisation des projets.

Afin d'en savoir plus sur les différents programmes d'aide à l'amélioration de l'habitat ou encore pour vérifier les critères d'admissibilité, consultez le www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/programme-amelioration-habitat ou encore le www.habitation.gouv.qc.ca/programmes.html. Pour toutes demandes d'information ou pour soumettre un dossier, contactez la MRC d'Antoine-Labelle au (819) 623-3485 poste 603 ou au secretariat@mrc-antoine-labelle.qc.ca.

- 30 -

Source : Myriam Gagné
Adjointe à la direction générale

Information : Billie Piché
Coordonnatrice aux communications
819-623-3485 poste 123
b.piche@mrc-antoine-labelle.qc.ca